

Participez à nos projets

Aidez-nous par vos dons

Pour mener à bien nos projets, nous avons besoin de vous.
Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt.
Une attestation fiscale vous sera délivrée.
Vous marquez ainsi votre solidarité.

Vous souhaitez faire un don, téléphonez nous : 08 88 43 02 50
Ou : CIC Est FR76 3008 7330 0100 0101 1520 186 BIC : CMCIFRPP



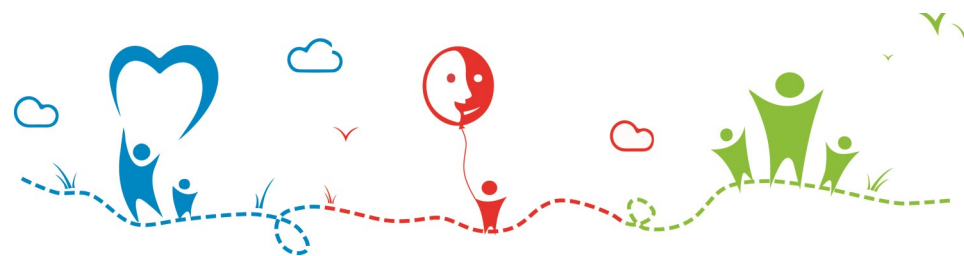
Depuis 1946

Association Régionale Spécialisée
d'action sociale, d'Education et d'Animation

PROTECTION DE
L'ENFANCE

HANDICAP ET
INSERTION

DEVELOPPEMENT
SOCIAL



Association Régionale Spécialisée
d'action sociale, d'Education et d'Animation



Arsea

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
204, avenue de Colmar
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex 1
03 88 43 02 50
www.arsea.fr
accueil.direction@arsea.fr
Mission reconnue d'utilité publique

Une place pour chacun
Un projet pour tous

www.arsea.fr

Une histoire...

Créée le 6 mars 1946 par décret ministériel, l'ARSEA, comme toutes les associations de « Sauvegarde de l'Enfance », s'est vue confier une mission de service public avec mandat d'apporter une aide technique au secteur naissant « de l'enfance inadaptée ». Elle fut

chargée de créer et de gérer des établissements pour répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques d'une jeunesse en difficultés et à l'abandon au sortir de la guerre.

Fidèle à l'esprit des fondateurs, elle s'est constamment adaptée aux politiques publiques en matière sociale et médico-sociale. Elle a développé des actions en direction des personnes en situation de handicap (1960) et en direction des personnes en difficultés sociales (1980). En 1991, sa mission est reconnue d'utilité publique ce qui favorisera son développement.

Président : Docteur Materne ANDRES

...Des valeurs

Pour dynamiser ces trois pôles d'action, l'ARSEA s'appuie sur des valeurs qui s'inscrivent dans la longue tradition humaniste rhénane à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement.

Elles s'articulent autour :

- du respect des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine
- de l'attachement à l'article 1 de la Constitution « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances »
- de l'écoute et du dialogue pour des interventions portées par un esprit d'ouverture et de tolérance
- du refus de toute ségrégation associé à la volonté d'émancipation et d'inclusion sociale.

L'ARSEA s'engage concrètement à garantir et protéger les libertés et les droits fondamentaux des usagers à travers une exigence et une ambition qui la conduisent à :

- lutter contre toutes les formes de discrimination
- défendre une vision du monde humaniste et solidaire
- diffuser et mettre en œuvre une culture de la bientraitance
- personnaliser une offre de qualité fondée sur la diversité des expériences
- rester ouvert à la recherche, à l'innovation au regard de l'évolution des usagers
- initier des partenariats pour favoriser des logiques de parcours et des démarches d'empowerment
- promouvoir un management fondé sur le

En chiffres ...

13 000 bénéficiaires
Accompagnés chaque année

Plus de 1 250 salariés

Nos implantations

L'accompagnement est structuré autour de trois secteurs d'activité interdépartementaux :

Accompagnement des jeunes en difficultés psychosociales :

Pôle de protection de l'enfance

Actions diversifiées et adaptées à destination de personnes en situation de handicap et autistes :

Pôle handicap et insertion

Prise en compte d'adultes en pluri-difficultés et de seniors :

Pôle développement social

